

Décision n°1772 du 11 MARS 2019 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger

LE DIRECTEUR DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A L'ETRANGER,

Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 452-1 à L. 452-10 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique, notamment son article 42 ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juillet 2015 portant création d'un comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu la décision n°1771 du Directeur de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger du 3 janvier 2019 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et le nombre de siège attribués à chacune d'elles ;

Vu les résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Vu les propositions de désignation de leurs représentants par les organisations syndicales ;

DÉCIDE

Article 1^{er} – Le directeur de l'Agence préside le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger. En cas d'empêchement, il est représenté par le directeur adjoint de l'Agence.

Il est assisté par le secrétaire général de l'Agence, ayant autorité en matière de gestion des ressources humaines.

Article 2 – Sont nommés membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger en qualité de représentants du personnels :

- Sur proposition de la Fédération syndicale unitaire (FSU)
 - M. SOLDAT Patrick, titulaire
 - M. DELTOUR Anthony, titulaire
 - M. NASSOY Jérôme, titulaire
 - M. CHASSAGNE Jean-Michel, titulaire
 - Mme DESLIENS Catherine, titulaire

 - M. SMOLUCH Jean-Michel, suppléant
 - Mme DELPORTE Annie, suppléante
 - Mme BOHERS Vanessa, suppléante
 - Mme PAILLOT Nadine, suppléante
 - M. LEBARBU Julien, suppléant

- Sur proposition du syndicat général de l'éducation nationale - CFDT (Sgen-CFDT)
 - Mme LAHLOU Isabelle, titulaire

 - Mme CANOVA Pascale, suppléante

- Sur proposition de l'Union nationale des syndicats autonomes (UNSA Education)
 - M. BROUDIN-CARADEC Thierry, titulaire

 - M. BENARD Claude, suppléant

Article 3 – La présente décision abroge la décision n° 1486 du 1^{er} octobre 2018 portant nomination des membres du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger.

Article 4 – Le secrétaire général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera mise en ligne sur le site internet de l'Agence et affichée dans ses locaux.

Le Directeur de l'AEFE


Olivier BROCHET